

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2022-37

L'an deux mille vingt-deux -----

Le 12 décembre à 18h00-----

Le Conseil d'Administration du CIAS Pays de Nexon-Monts de Châlus,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la maison l'intercommunalité de Nexon, sous la présidence de M. Emmanuel DEXET,  
Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 6 décembre 2022

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

**PRESENTS** : Mmes BELAIR Florence, PRADIER Claudine, SAZERAT Marie-Christine, Mrs  
CHIROL Christian, DEXET Emmanuel, GERVILLE REACHE Fabrice, SANBA Issame,  
TRICARD Jacques.

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : M. DEVARISSIAS Philippe, pouvoir donné à M. DEXET  
Emmanuel.

**Membre s'étant présenté en cours de séance** : Mme HILAIRE GENIN Karine.

**EXCUSES** : Mmes CHEYRONNAUD Céline, DESSEX Martine, LACOURARIE Bernadette,  
PASSERIEUX Béatrice, PECOUT Chantal.

**SECRETAIRE** : Patricia LATHIERE DEBEAULIEU

**OBJET** : Contrat d'assurance groupe des risques statutaires des agents affiliés  
à la CNRACL

### Exposé :

#### **Le Président rappelle :**

- que par délibération n° 2021-14 en date du 13 avril 2021, le Conseil d'administration a émis un avis favorable à l'adhésion au contrat d'assurance groupe risque statutaire conclu par le Centre de gestion avec la compagnie CNP en groupement avec le courtier SOFAXIS.

#### **Le Président expose :**

- que par courrier en date du 26 juillet 2022 le Centre de gestion a informé les collectivités adhérentes que la compagnie d'assurances CNP souhaitait résilier à titre conservatoire au 31 décembre 2022 ledit contrat encore valable pour deux années, une forte augmentation de la sinistralité ne permettant pas à l'assureur de projeter un équilibre financier.
- durant l'été, le Centre de gestion a régulièrement rencontré SOFAXIS, afin de connaître les marges de manœuvre qui s'ouvrent aux différents contrats. A l'issue de ces échanges, SOFAXIS et CNP ont proposé deux alternatives : Diminuer les remboursements d'Indemnités Journalières (IJ) de 20 % sans modifier le taux de cotisation, Augmenter de 10% le taux de cotisation et diminuer de 10% le remboursement des indemnités Journalières (IJ).
- Les membres du Conseil d'administration du Centre de gestion, réunis le 14 octobre dernier, ont décidé de retenir la seconde proposition, à savoir l'augmentation de 10 % du taux de cotisation et la diminution de 10 % du remboursement des indemnités journalières.

**Délibération** :

En conséquence, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **de choisir** de continuer à adhérer au contrat d'assurance groupe risque statutaire des agents affiliés à la CNRACL proposé par le Centre de gestion,
- **d'accepter** la proposition d'évolution du contrat faite par le courtier Sofaxis,
- **d'autoriser** le Président à signer les documents correspondants.

**Certifié exécutoire**  
**Reçu en Préfecture**  
le :  
**Publié ou notifié**  
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 13 décembre 2022

Le Président,  
Emmanuel DEXET

